



Département de la GIRONDE

Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS

Téléphone : 05 57 43 02 11

Télécopie : 05 57 43 92 47

Email : mairie@cubzaclesponts.fr

Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Envoyé en préfecture le 26/08/2026

Reçu en préfecture le 26/08/2026

Publié le

ID : 033-213301435-20260824-DC2026_16-DE



Décision du Maire n° DC2026-16

Lundi 24 août 2026

DECISION RELATIVE AU RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2026-024 portant sur les délégations du conseil municipal au Maire de certaines de ses attributions,

Vu la décision n°DC2025-01 en date du 04 mars 2025,

Considérant la nécessité et l'intérêt pour la commune de renouveler son adhésion au C A U E Gironde (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement),

DECIDE

ARTICLE 1 - De procéder à l'adhésion au CAUE de la Gironde, représenté par son Président, M. CHARRIER Alain et dont le siège social est 283 Rue d'Ornano 33000 Bordeaux.

ARTICLE 2 - L'adhésion est prévue pour l'année 2026 et porte sur une mission de conseil approfondi consistant à la mise en place et animer une démarche de travail en vue de faire évoluer la réflexion, les scénarios possibles, les synthèses et contenus soumis à décision dans le cadre de projets d'aménagements portés par la municipalité.

ARTICLE 3 Le montant de l'adhésion est fixé à 300 euros.

ARTICLE 4 La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 5- Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de BLAYE,
- Aux intéressés.

et portée à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal.

Madame Le Maire,

Maribel SOARES

